

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 mai 2020

Déconfinement : favoriser la pratique du vélo pour désengorger les transports en commun et éviter le recours à la voiture individuelle

Dans le cadre du déconfinement, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Valérie Péresse, présidente de la Région Île-de-France, Anne Hidalgo, maire de Paris, François Durovray, président du conseil départemental de l'Essonne, Georges Siffredi, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Patrick Septiers, président du conseil départemental de Seine-et-Marne, Christian Favier, président du conseil départemental du Val-de-Marne, Marie-Christine Cavecchi, présidente du conseil départemental du Val-d'Oise, Pierre Bédier, président du conseil départemental des Yvelines ainsi que le collectif associatif Vélo Île-de-France s'associent pour développer le nombre de voies cyclables temporaires en Île-de-France. Ces nouvelles voies permettent aux Franciliens de se déplacer en toute sécurité et de limiter le recours aux transports en commun ainsi qu' à la voiture.



L'État et les collectivités ont, au cours des dernières semaines, mis en place des installations visant à favoriser la pratique du vélo des Franciliens. Cette démarche, centrée sur la mise en place d'un réseau cohérent de voies cyclables temporaires et modulables, répond à trois objectifs principaux:

- proposer une alternative à l'usage massif des transports collectifs et ainsi éviter leur surfréquentation ;
- proposer une alternative à l'usage du véhicule personnel pour des distances courtes afin d'éviter des situations d'engorgement des réseaux routiers et de pollution atmosphérique ;
- poser les jalons d'un développement plus important et pérenne de l'usage du vélo.

Les gestionnaires des principales voiries d'Île-de-France, à savoir la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), les conseils départementaux et la ville de Paris, ont élaboré au cours des dernières semaines un réseau continu et sécurisé de voies provisoires sur l'ensemble du territoire francilien. La Région Île-de-France les finance au titre de son soutien au RER Vélo. Analyse des besoins et coordination des acteurs permettront de proposer une offre correspondant aux attentes des cyclistes en veillant à la continuité interdépartementale des réseaux cyclables.



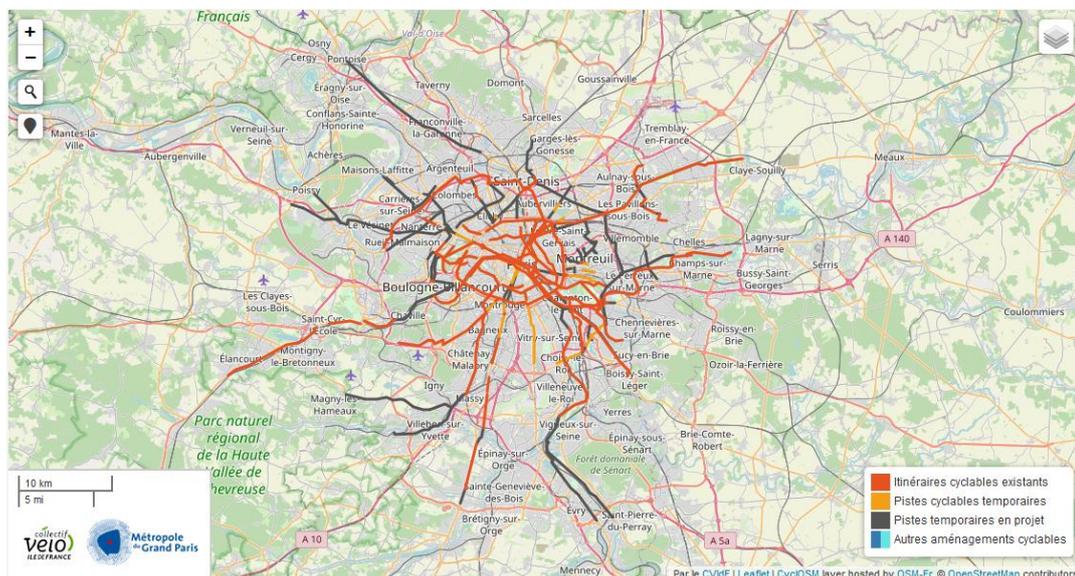
Près de 150 kilomètres de voies cyclables temporaires



Certaines voies sont opérationnelles depuis le 11 mai. Ce réseau a vocation à se déployer plus largement à compter du 18 mai : ce sont environ 50 kilomètres de voies supplémentaires qui seront ainsi en service, et près de 150 kilomètres courant juin.

Le Collectif associatif Vélo Île-de-France a élaboré une première carte interactive pour les usagers, mise à jour régulièrement afin de suivre l'ouverture de voies temporairement cyclables. A consulter sur :

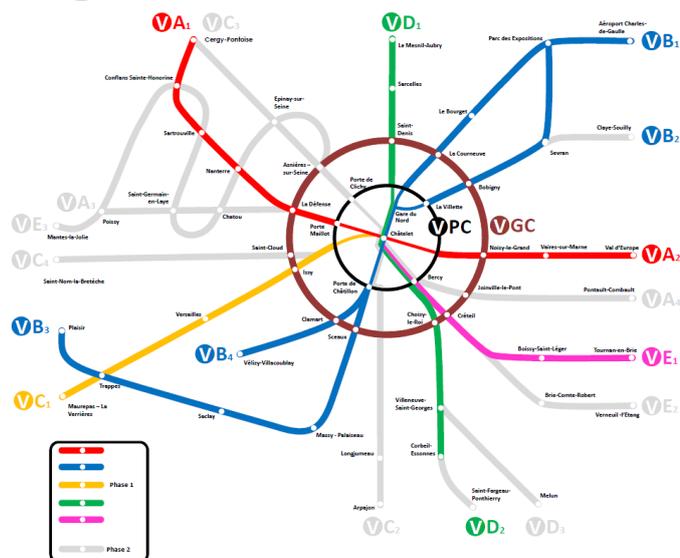
<https://velo-iledefrance.fr/>



La Région ouvre aujourd'hui une plate-forme collaborative « À vélo en Île-de-France ». Elle permettra à ceux qui veulent basculer au vélo de disposer en un seul endroit de toutes les informations dont ils ont besoin : itinéraire, stationnement et, demain, services. Les informations seront ouvertes en *open data* et réutilisables. Elle est accessible à l'adresse : <https://velo.smartidf.services>



L'État et les collectivités par cette initiative commune œuvrent conjointement à la préfiguration du RER Vélo qui permettra d'offrir un réseau maillé et de très haute qualité de service pour permettre au vélo de prendre toute sa place dans les déplacements du quotidien :



Crédits photos : Christophe Bellin / Ville de Paris.

Contact presse

Département des Hauts-de-Seine

Amélie CHABUET

06 60 06 28 89

achabuet@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr